



Cette initiative est une contribution au

Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe



La liberté académique en action 2025

Strasbourg, 25-26 novembre 2025

Introduction

La liberté académique est l'un des piliers des sociétés démocratiques et une condition essentielle à la recherche indépendante, à la pensée critique et à la quête du savoir. Pourtant, en Europe et dans le monde entier, la liberté académique est soumise à des pressions croissantes, qu'il s'agisse d'ingérences législatives et politiques, de menaces à l'encontre des universitaires ou de la réduction de l'autonomie institutionnelle. L'érosion de la liberté académique ne se produit pas de manière isolée ; elle est souvent le signe de défis plus larges pour la résilience démocratique, la liberté d'expression et les droits humains. À ce titre, la protection de la liberté académique doit être reconnue non seulement comme une responsabilité du secteur universitaire, mais aussi comme un impératif démocratique commun.

La conférence « La liberté académique en action 2025 » rassemble des parlementaires, des représentants d'États, des universitaires, des acteurs de la société civile, des organisations internationales et des experts juridiques afin de faire le point sur la situation actuelle, de partager des pratiques innovantes et d'explorer les pistes d'action coordonnée. Organisé par le Département de l'éducation du Conseil de l'Europe, cet événement vise à définir une réponse collective aux menaces croissantes et marquera le lancement du premier rapport du Conseil de l'Europe sur l'érosion de la liberté académique et des « Academic Freedom Insights ». Ces documents fournissent des informations factuelles sur les menaces, recommandent des mesures à prendre par les universités, les gouvernements et les partenaires internationaux, tout en servant de base à la poursuite des actions et à l'élaboration de politiques dans le cadre de l'initiative du Conseil de l'Europe.

Le programme de la conférence comprend des sessions de haut niveau mettant en avant les réponses politiques, juridiques et institutionnelles. Le premier jour, des parlementaires et des représentants d'États présenteront les perspectives sur la manière dont les institutions démocratiques peuvent protéger la liberté académique par le biais de la législation, d'observatoires et de mécanismes de soutien. Un panel dédié examinera le rôle essentiel des programmes de refuge pour les universitaires en danger, démontrant comment ces efforts renforcent et protègent non seulement les droits individuels, mais aussi la mission démocratique de l'enseignement supérieur. L'intersection entre la liberté académique et les protections juridiques prévues par la Convention européenne des droits de l'homme sera également explorée lors d'une session réunissant des juges et des experts juridiques, parallèlement à une discussion sur les garanties constitutionnelles, en coopération avec la Commission de Venise. La dimension mondiale sera également au centre des débats, avec un panel de clôture comparant les développements dans les différentes régions et cherchant des moyens de renforcer la solidarité internationale.

En cette période d'incertitude croissante, la conférence « La liberté académique en action 2025 » offre un espace non seulement pour diagnostiquer les défis, mais aussi pour catalyser un changement significatif. Grâce au dialogue, à la coopération et à un engagement commun, cette conférence vise à renforcer la liberté académique en tant que pilier de la vie démocratique, qui doit être défendue avec une urgence renouvelée et une action persévérante.

Programme

Mardi 25 novembre 2025

Palais de l'Europe, salle 6

08h30 Arrivée des participants et café de bienvenue

09h00 – 9h30 **Session d'ouverture – Allocutions de haut niveau**

M. Bjørn Berge, Secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe

M. Balázs Hankó, Ministre hongrois de la Culture et de l'Innovation

M. Pap Ndiaye, Ambassadeur et Représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe

Liberté académique et institutions démocratiques : perspectives parlementaires

La liberté académique est étroitement liée à l'état des institutions démocratiques. Les législateurs jouent un rôle décisif dans l'élaboration de cadres juridiques et politiques qui peuvent protéger ou de compromettre la liberté académique. Cette session de haut niveau réunira des parlementaires afin de réfléchir à la manière dont les parlements, en tant que représentants de la volonté démocratique, peuvent défendre la liberté académique contre les atteintes et les menaces, et promouvoir les conditions nécessaires à une recherche ouverte et critique. Cette session explorera les initiatives et les cadres récents aux niveaux national et européen.

Questions directrices :

1. Responsabilité parlementaire : quel rôle les parlements devraient-ils jouer dans la protection de la liberté académique dans le cadre de leur devoir de défense des institutions démocratiques ?
2. Cadres législatifs : quels sont les exemples de lois ou d'initiatives parlementaires qui ont efficacement protégé (ou menacé) la liberté académique ?
3. Contrôle et responsabilité : comment les parlements peuvent-ils demander des comptes aux gouvernements lorsque la liberté académique est restreinte ?
4. Coopération européenne et multilatérale : comment des initiatives telles que le projet STOA sur la liberté académique, le programme politique de l'EER et les travaux parlementaires sur Horizon Europe et au sein de l'ITRE contribuent-elles à renforcer la liberté académique au niveau européen ; aussi les travaux de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) sur la protection et la promotion de la liberté académique, tels que le rapport 2020 sur les menaces pesant sur la liberté académique rédigé par la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias
5. Répondre aux défis : quelles sont les menaces les plus urgentes qui pèsent aujourd'hui sur la liberté académique et comment les législateurs peuvent-ils y répondre sans politiser ou instrumentaliser les universités ?
6. Dialogue avec le monde universitaire : comment les parlements peuvent-ils renforcer leurs liens avec les universités, les chercheurs et la société civile afin d'éclairer l'élaboration des politiques ?

Modérateur : **M. Villano Qiriaz**i, chef du département Éducation du Conseil de l'Europe

Intervenants :

M. Christian Ehler, député européen, coprésident du panel pour l'avenir des sciences et des technologies (STOA) du Parlement européen, membre de la commission de l'industrie,

de la recherche et de l'énergie (ITRE), rapporteur sur Horizon Europe et le programme politique de l'EER

Mme Luz Martinez Seijo, présidente de la sous-commission de la culture, de l'éducation et des valeurs démocratiques de l'APCE

M. Koloman Brenner, auteur du rapport 2020 de l'APCE sur les menaces pesant sur la liberté académique et l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur en Europe ; membre de la commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

M. Ville Niinisto, membre du Parlement européen ; membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE) ; engagé dans des initiatives européennes sur la démocratie, la science et la liberté académique

11h00-11h15 Pause café

11h15-12h45

Session 2

Liberté académique et Cour européenne des droits de l'homme : voies juridiques et défis

Cette session explorera la manière dont la liberté d'expression en vertu de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme s'articule avec la liberté académique, ainsi que ses liens avec le droit à l'éducation en vertu de l'article 2 du Protocole n° 1 et les droits à la vie privée et à la liberté de pensée, de conscience et de religion en vertu des articles 8 et 9 de la Convention. La discussion examinera comment la jurisprudence de la Cour a façonné la compréhension de la liberté académique jusqu'à présent, et comment elle pourrait évoluer pour offrir des garanties plus solides. Au-delà du raisonnement juridique, la session réfléchira également à ce que cela signifie en pratique pour les universitaires, les universités et la société dans son ensemble, dans des contextes où la liberté académique est contestée. Une attention particulière sera accordée au rôle du contentieux stratégique, à l'identification des lacunes juridiques et procédurales, ainsi qu'aux opportunités et défis liés à la présentation de cas devant la Cour.

- Modérateur : **Mme Janneke Gerards**, Professeure de droit des droits fondamentaux, Université d'Utrecht

Format proposé :

- Conversation entre des juges de la CEDH et des experts juridiques
- Discussion sur les lacunes juridiques et les défis procéduraux

Mme Ivana Jelić, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

M. Davor Derenčinović, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

M. Mateja Đurović, juge à la Cour européenne des droits de l'homme

M. Zoltan Ronay, professeur à l'université Eotvos Lorand de Budapest

Mme Kirsten Roberts Lyer, Professeur et directeur du programme des droits de l'homme, Central European University

12h45-14h Pause déjeuner

14h00-15h15

Session 3

Garanties constitutionnelles et juridiques de la liberté académique : perspectives de la Commission de Venise

Cette session explore les dimensions constitutionnelles et juridiques de la liberté académique, en s'appuyant sur l'expertise de la Commission de Venise en matière de renforcement des normes démocratiques et de l'État de droit. La discussion portera sur la manière dont la liberté académique est protégée (ou réduite) par les textes constitutionnels, la législation et la pratique judiciaire dans différents États membres, et sur le lien entre ces protections et la résilience démocratique au sens large.

Modérateur : **M. Matjaž Gruden**, directeur, Direction de la démocratie, Conseil de l'Europe

Questions générales :

1. Comment la liberté académique est-elle protégée dans les cadres constitutionnels ou juridiques des États membres ?
 - Existe-t-il des exemples de garanties juridiques solides qui pourraient servir de modèles ?
 - Où observe-t-on des lacunes ou des protections ambiguës ?
2. Quelle est la relation entre la liberté académique et la liberté d'expression dans le droit constitutionnel ?
 - Dans quelle mesure la liberté académique est-elle considérée comme un droit distinct plutôt que comme une partie intégrante de la liberté d'expression ?
3. Quel rôle les cours constitutionnelles ou les institutions nationales des droits de l'homme peuvent-elles jouer dans la défense de la liberté académique ?
 - Existe-t-il des décisions historiques qui ont établi des précédents juridiques importants ?
4. Comment la Commission de Venise peut-elle contribuer à renforcer la liberté académique ?
 - La liberté académique pourrait-elle devenir un élément plus régulier des avis ou des évaluations juridiques de la Commission ?
 - Comment la Commission envisage-t-elle son rôle potentiel dans ce domaine, en s'appuyant sur son expérience en matière de liberté des médias ou autre ?
5. Quelles tendances ou évolutions juridiques constituent actuellement la plus grande menace pour la liberté académique en Europe ?
 - Existe-t-il des exemples de lois ou de réformes qui peuvent sembler neutres mais qui, dans la pratique, restreignent l'autonomie universitaire ou l'indépendance institutionnelle ?

Intervenants :

- **Mme Janneke Gerards**, membre. Professeure de droit des droits fondamentaux, Université d'Utrecht
- **M. Hans Petter Graver**, Professeur, Université d'Oslo
- **Mme Kirsten Roberts Lyer**, Professeure et directeur du programme des droits de l'homme, Central European University (CEU)
- **Mme Kriszta Kovács**, Professeure à l'université Eötvös Loránd de Budapest

Refuge et solidarité : défendre les universitaires, préserver la démocratie

Les programmes de soutien aux universitaires en danger sont essentiels pour protéger leur vie et leur liberté, ainsi que pour défendre la liberté académique et les valeurs démocratiques. En offrant un refuge aux universitaires menacés en raison de leurs recherches, de leur engagement public ou de l'exercice pacifique de leurs droits humains, ces programmes protègent la vie des individus et la liberté de pensée et de recherche, essentielles aux sociétés démocratiques. Grâce à ces programmes, les universitaires en danger peuvent poursuivre leur travail en toute sécurité, contribuant ainsi à l'enrichissement des connaissances mondiales, à la diversification des perspectives de recherche et à la sensibilisation aux menaces qui pèsent sur les universitaires et la liberté académique dans le monde entier. Leur présence continue dans le monde universitaire permet de dénoncer et de lutter contre l'érosion de la liberté académique, qui est souvent le signe d'un déclin de la démocratie. En intégrant ces universitaires dans les universités et les instituts de recherche, les pays et les institutions d'accueil renforcent activement le discours démocratique. Les étudiants, les professeurs et le personnel bénéficient de la collaboration avec des universitaires qui ont vécu directement les effets de l'autoritarisme, de la répression ou des conflits, approfondissant ainsi leur compréhension collective de l'importance du pluralisme, de la liberté d'expression et de l'indépendance intellectuelle dans une démocratie saine. Cependant, le besoin de tels programmes reste urgent, car la demande de placements dépasse de loin les ressources disponibles. Cette session vise à permettre aux panélistes de partager leurs points de vue sur le développement de mécanismes nationaux et régionaux efficaces qui soutiennent les universitaires en danger et renforcent également la liberté académique et la résilience démocratique dans le monde entier.

Questions générales :

1. Comment les programmes destinés aux universitaires en danger contribuent-ils à défendre les valeurs démocratiques ?
2. Quels sont les éléments clés et les défis à relever pour rendre les programmes destinés aux universitaires en danger efficaces et durables ?
3. Comment le Conseil de l'Europe peut-il contribuer à surmonter ces défis ? Quel rôle le Conseil de l'Europe devrait-il jouer dans le soutien aux universitaires en danger ?
4. Comment pouvons-nous garantir que le soutien aux universitaires en danger reste une priorité dans un contexte politique en mutation ?

Modérateur : **M. Frank Geary**, Directeur, Scholars at Risk - SAR Europe

Intervenants :

M. Frank Albert, Responsable de la division Initiative Philipp Schwartz et liberté académique, Fondation Alexander von Humboldt

Mme Lauren Berntsen, programme SAIH Étudiants à risque, Norvège

Mme Annie Cottier, Université de Berne, Scholars at Risk - SAR Suisse

Mme Stefanie Kottowski, Programme SAFE, DAAD

Mme Laura Lohéac, directrice exécutive, PAUSE, Collège de France

16h30-16h45 Pause café

16h45 - 17h45

Panel 5

Courants internationaux mondiaux, luttes communes : la liberté académique sous pression dans le monde entier

La liberté académique fait face à une pression croissante dans toutes les régions et tous les systèmes politiques. Cette session explorera les développements clés au-delà de l'Europe, en mettant en évidence des tendances telles que les législations restrictives, les réformes de gouvernance, les atteintes à l'autonomie institutionnelle et les pressions découlant des tensions géopolitiques. En examinant diverses expériences régionales, la session examinera comment les tendances mondiales se croisent, se renforcent ou divergent les unes des autres, et comment elles façonnent le paysage international plus large de la liberté académique. Elle réfléchira aux réponses émergentes des établissements d'enseignement supérieur, de la société civile, des organisations internationales et des partenariats multilatéraux, et discutera de la manière dont la solidarité et la coopération mondiales peuvent être renforcées pour contrer ces pressions. La session offrira des perspectives comparatives et identifiera des stratégies évolutives pour protéger et promouvoir la liberté académique dans le monde entier.

Questions directrices :

1. Quelles tendances mondiales influencent la liberté académique et comment se manifestent-elles dans les différentes régions ?
2. Comment les expériences hors d'Europe reflètent-elles ou éclairent-elles les défis en Europe ?
3. Comment l'Europe et le Conseil de l'Europe peuvent-ils soutenir et renforcer la liberté académique à l'échelle internationale ?

Modératrice : **Mme Marie-Anne Persoons**, présidente du Comité directeur du Conseil de l'Europe sur l'éducation

Intervenants :

- **M. Robert Quinn**, directeur exécutif, Scholars at Risk (SAR Global)
- **M. Mircea Dumitru**, professeur ; membre et vice-président de l'Académie roumaine
- **Mr Terence Karran**, professeur, University of Lincoln
- **M. Peter Maassen**, professeur, Université d'Oslo
- **Mme Yadira Pinilla**, spécialiste principale, Département du développement humain, de l'éducation et de l'emploi, Organisation des États américains
- **Mme Bencharat Sae Chua**, directrice de la Coalition pour la liberté académique en Asie du Sud-Est (SEACAF)
- **M. Noah W Sobe**, chef de la section de l'enseignement supérieur au sein de la division des politiques et des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie, UNESCO

17h45-18h30

Réception – Restaurant bleu

Mercredi 26 novembre 2025

Palais de l'Europe, salle 6

8 h 30

Arrivée des participants et café de bienvenue

09h00-10h00

Session 6

Lancement du rapport sur l'érosion de la liberté académique en Europe

Présentation du rapport sur l'érosion de la liberté académique préparé par des experts dans le cadre du groupe de travail du Conseil de l'Europe sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur. La session offrira un aperçu des tendances actuelles, des menaces et des risques, ainsi que des pistes d'action proposées, en s'appuyant sur le suivi, l'analyse de cas et les contributions des parties prenantes.

Questions générales :

- Quelles tendances et quels signaux d'alerte se dégagent à travers l'Europe ?
- Quelles sont les recommandations pour les universités, les États et les organismes internationaux ?
- Comment les données influenceront-elles les futures politiques et les efforts de protection ?

Auteur du rapport: **M. Peter Maassen**, Professeur, Université d'Oslo

Co-auteurs:

M. Gergely Kovats, Professeur, Université Corvinus de Budapest (Chapitre 3 – Ingérence politique dans la liberté académique)

M. Zoltan Ronay, Professeur, Université Eotvos Lorand de Budapest (Chapitre 2 – Restrictions légales à la liberté académique)

10h00 - 11h00

Session 7

Perspectives sur la liberté académique et élaboration des politiques

La série « [Perspectives sur la liberté académique](#) », qui comprend dix notes d'orientation, s'appuie sur les travaux du groupe de travail d'experts du Conseil de l'Europe sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur. Elle explore les principaux défis, opportunités et menaces liés à la liberté académique, servant à la fois d'outil de sensibilisation et de ressource pour l'élaboration des politiques. Chaque note aborde un aspect spécifique de la liberté académique, reflétant les domaines prioritaires identifiés par le groupe de travail d'experts.

Au-delà de la sensibilisation, cette série constitue une ressource essentielle pour les travaux du Conseil de l'Europe en matière d'élaboration des politiques et pour ses partenaires en Europe et au-delà. En favorisant le dialogue sur la liberté académique, la série Insights vise à soutenir des actions concrètes visant à renforcer les sociétés démocratiques.

Modératrice et présentatrice : **Mme Kirsten Roberts Lyer**, professeure et présidente du programme des droits de l'homme, Université d'Europe centrale

Panélistes et auteurs des perspectives :

Mme Rose Anne Cushieri, Conseillère en éducation, ministère de l'Éducation, des Sports, de la Jeunesse, de la Recherche et de l'Innovation, Malte

M. Gergely Kovats, Professeur, Université Corvinus de Budapest

M. Peter Maassen, Professeur, Université d'Oslo

Mme Paola Mattei, Professeure à l'université de Milan

Mme Denise Roche, Advocacy Manager, Scholars at Risk Europe

M. Zoltan Ronay, Professeur, Université Eotvos Lorand de Budapest

11h00-11h15 Pause café

La Liberté académique et liberté d'expression : synergies entre les secteurs

Cette session explorera comment la liberté académique, qui fait partie du droit plus large à la liberté d'expression, peut être intégrée plus efficacement dans les efforts plus larges du Conseil de l'Europe pour défendre la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit. S'appuyant sur les Principes de Reykjavík pour la démocratie et le [Nouveau pacte démocratique](#) du Secrétaire Général, la discussion mettra en évidence l'interdépendance des libertés qui permettent la vie démocratique : liberté académique, liberté des médias, liberté artistique et liberté culturelle.

En réunissant des experts de toute l'Organisation, la session examinera comment la protection et la promotion de la liberté d'expression dans différents domaines peuvent se renforcer mutuellement. Elle identifiera également des pistes concrètes de coopération, afin de garantir que la liberté académique bénéficie des travaux en cours sur la liberté des médias, la liberté artistique et la protection des défenseurs des droits de l'homme, et y contribue.

Questions directrices :

- Comment la liberté académique peut-elle être comprise et protégée en tant que partie intégrante du droit à la liberté d'expression, tel qu'il est consacré à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme ?
- Quelles synergies peuvent être développées entre les travaux du Conseil de l'Europe sur la liberté académique, la liberté des médias, la liberté artistique et la protection des défenseurs des droits de l'homme ?
- Comment ces secteurs peuvent-ils collaborer pour renforcer les garanties contre la censure, l'intimidation ou la désinformation, tant en ligne que hors ligne, tout en promouvant le pluralisme, la diversité et le débat démocratique ouvert ?
- Quelles mesures concrètes pourraient être prises pour intégrer la liberté d'expression et la liberté académique dans les activités de suivi, de rapport et de normalisation de l'Organisation ?

Modératrice et présentatrice : **Mme Irena Guidikova**, chef du département des institutions démocratiques et des libertés, Conseil de l'Europe

Intervenants :

- **M. Gergely Kovats**, professeur à l'université Corvinus de Budapest, membre du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur

- **M. Pavlo Pushkar**, chef de la division, Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, Conseil de l'Europe
- **Mme Denise Roche**, advocacy manager, Scholars at Risk Europe, membre du groupe d'experts du Conseil de l'Europe sur la mission démocratique de l'enseignement supérieur
- **Mme Sara Whyatt**, experte indépendante pour le projet « Free to Create - Create to be Free » du Conseil de l'Europe ; directrice de recherche, Freemuse



12h30-12h45 **Mot de clôture**

- **M. Matjaž Gruden**, directeur, Direction de la démocratie, Conseil de l'Europe